

A propos de la loi sur l'adoption d'enfants par les homosexuels

Monsieur le Président, le débat auquel nous assistons ce soir est un débat de qualité. Chacun a fait preuve de nombre d'arguments, tant au point de vue juridique que psychologique. Chacun a fait preuve d'énormément de respect vis-à-vis des homosexuels. Il serait aujourd'hui très politiquement incorrect de s'attaquer aux homosexuels. C'est vrai que ceux-ci ont droit au respect, mais je ne suis vraiment pas convaincu que cette loi sur l'adoption d'enfants par les homosexuels soit une loi qui respecte les homosexuels.

En effet, si c'est un droit pour les homosexuels d'être respectés, ceux-ci ont aussi des devoirs. Et le premier de ces devoirs, c'est de se conformer, dans le cadre de leurs possibilités, aux lois de la nature. Et à ce que je sache, la nature n'a jamais donné beaucoup d'enfants à des individus pratiquant exclusivement des relations homosexuelles.

De nombreux homosexuels sont contre cette loi. Une personnalité bien connue, le Hollandais Pim Fortuyn, qui clamait haut et fort son homosexualité, clamait également sa totale opposition à cette loi car il considérait que les homosexuels, en général, « n'ont pas une vie à la moralité suffisamment exemplaire pour s'occuper d'enfants ».

On a fort peu parlé des relations des enfants entre eux. Chacun sait que les enfants, entre eux, sont bien souvent cruels. Chacun devine que les enfants d'homosexuels seront les têtes de Turc de leurs petits compagnons. Même à l'adolescence, même dans leur jeunesse, ces problèmes perdureront.

On me réplique que tous ces problèmes existent déjà, que ce soit au point de vue psychologique ou juridique. Le fait que les célibataires homosexuels puissent adopter constitue une faille dans le système. Si des femmes homosexuelles veulent recourir à la procréation artificielle, je pense que les médecins qui pratiquent ces procréations, cette aide à l'enfantement, devraient refuser ce type de procréation, parce qu'il nuit gravement à l'enfant.

On nous cite des études. Qui peut y croire? Elles ressemblent exactement aux sondages des partis politiques qui, lorsqu'ils sont clients, sont toujours en situation favorable.

On nous dit que des enfants sont aujourd'hui victimes du fait de l'impossibilité du « conjoint » à hériter, etc. On nous a dit aussi que 20 voire 50 personnes sont aujourd'hui concernées par ce fait.

Je tiens à vous dire, pour ma part, que si vous votez cette loi, il y aura bientôt des centaines de victimes. L'intérêt des enfants doit passer avant celui des adultes homosexuels.

Notre devoir est plutôt de faciliter les modalités d'adoption des enfants européens orphelins ou abandonnés pour les couples hétérosexuels.